



Toute l'info sur



[rn2.fr](http://rn2.fr)

## CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE DU 10 JANVIER AU 25 MARS 2022

# C'EST LE MOMENT DE DONNER VOTRE AVIS !

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la route nationale (RN) 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe est porté par l'État, maître d'ouvrage, et inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache\*.

Les études amont sont aujourd'hui réalisées. Elles ont permis d'approfondir les besoins de déplacements et les enjeux du territoire, et d'identifier différents scénarios d'aménagement possible de la RN2.

Ces propositions doivent maintenant s'enrichir des avis du public.



- Créée par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement (dite « loi Barnier »)
- Transformée en autorité administrative indépendante par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Organise la participation du public le plus en amont possible afin de débattre des buts et des caractéristiques des projets, à un moment où il est encore possible de revenir dessus et de les modifier

[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)

## UNE CONCERTATION DÉCIDÉE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

À la suite de la saisine de l'État, la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, au regard des impacts du projet sur l'environnement local et de ses enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques, l'organisation d'une concertation publique préalable.

Elle a désigné deux garants pour veiller sur les conditions de participation du public à l'élaboration du projet.

L'État et les garants souhaitent que la participation à la concertation préalable soit active, que toutes les questions puissent être posées et tous les avis exprimés. Ils seront pris en compte et viendront orienter les futures décisions sur le projet.

*\*Signé entre l'État, la Région Hauts-de-France, les départements de l'Aisne et du Nord, les collectivités locales et les partenaires associés, le pacte compte de nombreux projets et actions pour permettre au territoire de mieux préparer l'avenir.*



## CONTACTER LES GARANTS

Par courriel (préférentiellement) : [rn2@garant-cndp.fr](mailto:rn2@garant-cndp.fr)

Par courrier : Commission nationale du débat public (CNDP)  
Garants RN2  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris



## ET APRÈS LA CONCERTATION ?

- **Les garants établiront le bilan de la concertation préalable.** Il sera publié sur les sites internet de la CNDP et de l'État.
- **L'État, maître d'ouvrage, tirera les enseignements de la concertation préalable et les suites qu'il souhaite donner au projet.** Il mettra ces éléments à disposition sur les sites internet de la préfecture de région et sur [rn2.fr](http://rn2.fr).



Régis GUYOT,  
Préfet honoraire

## LE MOT DES GARANTS DE LA CONCERTATION

«À travers la mission qu'elle nous confie, la commission nationale du débat public souhaite que la concertation préalable permette de mobiliser efficacement toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par le projet, afin que les arguments des différents types d'usagers ou de riverains puissent se croiser dans le débat.

En tant que garants, tenus de respecter une obligation de neutralité et d'impartialité vis-à-vis du projet, notre rôle essentiel consistera à veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation.

Pour ce faire nous serons présents et à votre écoute lors de toutes les manifestations qui seront organisées du 10 janvier au 25 mars 2022 et également joignables par mail ou par courrier postal.»



Jean Raymond WATTIEZ,  
juriste en droit  
de l'environnement,  
maire pendant 25 ans

## LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



- Informer sur le projet
- Échanger et débattre sur l'opportunité du projet
- Débattre des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre
- Enrichir les scénarios d'aménagement proposés
- Recueillir les questions, avis, attentes ou points d'attention pour éclairer les futures décisions

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?



# COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

Du 10 janvier au 25 mars 2022



## INFORMEZ-VOUS

- [rn2.fr](http://rn2.fr)
- Le dossier de concertation et l'exposition itinérante, consultables :
  - dans votre mairie
  - au siège de votre communauté de communes*Programme détaillé de l'exposition sur [rn2.fr](http://rn2.fr)*
- La page facebook : « Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 Laon-Avesnes-sur-Helpe »
- Les permanences itinérantes, réunions publiques et ateliers (voir ci-dessous)

## LE TERRITOIRE DE LA CONCERTATION

- **33 communes** entre Étouvelles (sud de Laon) dans l'Aisne, et Étrœungt (sud d'Avesnes-sur-Helpe) dans le Nord, desservies directement par la RN2 et dans lesquelles les aménagements sont envisagés
- **4 intercommunalités** : communauté d'agglomération du Pays de Laon, communauté de communes du Pays de la Serre, communauté de communes de la Thiérache du Centre, communauté de communes Cœur de l'Avesnois



## FAITES PART DE VOS QUESTIONS ET AVIS

- Par écrit avec la carte T (affranchissement offert) au centre de ce document
- Sur la plateforme de participation en ligne : [rn2.fr](http://rn2.fr)
- Par courriel : [rn2@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn2@developpement-durable.gouv.fr) ou courrier : DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN2 » – 56 rue Jules-Barni - 80040 Amiens Cedex 1



## VENEZ ÉCHANGER SUR LE PROJET [pass sanitaire et respect des gestes barrières]

### RENCONTREZ LE MAÎTRE D'OUVRAGE LORS DES PERMANENCES ITINÉRANTES

Le « véhicule RN2 » vient à votre rencontre devant les mairies, les établissements d'enseignement, les marchés...  
*Programme détaillé sur [rn2.fr](http://rn2.fr)*

### PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS DE LA CONCERTATION

Les réunions de la concertation sont ouvertes à tous et laissent une large place aux échanges

- Réunion publique de lancement à La Capelle, comprenant une présentation générale du projet puis des échanges avec le public : le **14 janvier 2022**, salle Docteur Hennebelle, 17h30
- Réunions locales et thématiques pour débattre des enjeux du projet et des scénarios d'aménagement envisageable de la RN2 :
  - à Étrœungt, avec un volet sur les thèmes agriculture et environnement : le **18 janvier 2022**, salle des fêtes, 14h
  - à Laon, avec un volet sur les thèmes économie et mobilité : le **25 janvier 2022**, salle de l'hippodrome, 18h
- Ateliers sur les contournements de La Capelle et de Froidmont-Cohartille : présentation des enjeux et des fuseaux de passage pressentis dans chaque commune, puis échanges avec les habitants sur leur connaissance du terrain, leurs souhaits et leurs points d'attention
  - à La Capelle : le **3 février 2022**, salle Docteur Hennebelle, 18h
  - à Grandlup-et-Fay (pour le contournement de Froidmont-Cohartille) : le **15 février 2022**, salle polyvalente, 18h
- Atelier avec les usagers pour approfondir les besoins de déplacement et les scénarios d'aménagement
  - à Marle : le **24 février 2022**, salle des fêtes, 18h
- Réunion publique de partage des contributions, pour restituer les réunions locales et les ateliers et poursuivre les échanges avec le public, à Vervins : le **10 mars 2022**, salle polyvalente, 17h30

### LES CONTOURNEMENTS DE FROIDMONT-COHAUTILLE ET DE LA CAPELLE

Ils pourraient constituer des aménagements prioritaires dans le calendrier de réalisation du projet.  
PLUS D'INFOS DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION ET AU COURS DES ATELIERS.

# À QUOI SERT LE PROJET ?

## La RN2 aujourd'hui

- **Un rôle central** pour l'accès aux bassins d'emploi et la desserte des communes et des activités économiques et agricoles

- Dans la **section contournant Laon** (sud de Laon à l'A26 au niveau de Chambry), **un enjeu prioritaire de sécurisation**

Le nombre d'accidents est supérieur dans cette section à ce qui est observé sur le même type de route au niveau national

- **Entre Chambry et Avesnes-sur-Helpe, des enjeux prioritaires de cadre de vie et de conditions de déplacements**

La RN2 traverse douze agglomérations, ce qui crée des gênes pour les riverains (bruit, pollution...); les vitesses maximales autorisées sont hétérogènes et les dépassements ne sont pas possibles partout, ce qui engendre de l'inconfort pour les usagers

## POUR VOUS EXPRIMER

QUELS SONT VOS BESOINS DE DÉPLACEMENTS ?

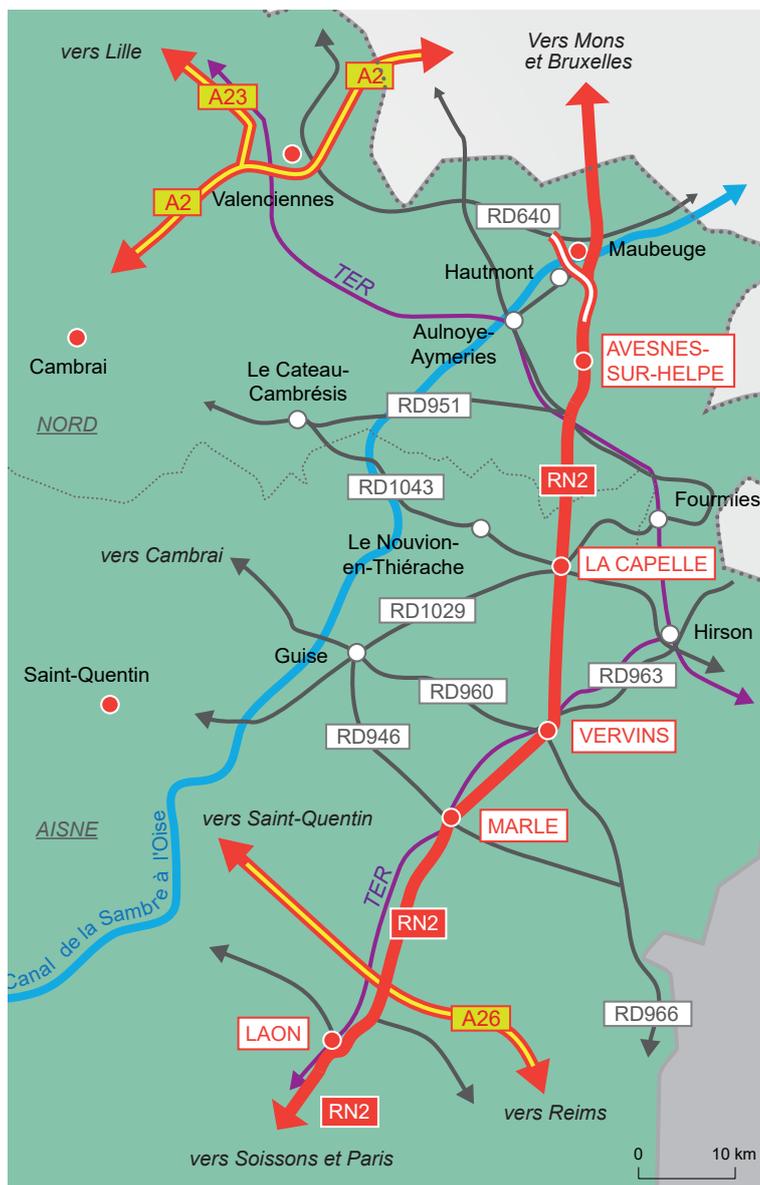
QUE PENSEZ-VOUS DE LA SITUATION SUR LA RN2 ?

QUE PENSEZ-VOUS DU PROJET ?...



## QUELLES CARACTÉRISTIQUES ?

- Une route majoritairement **bidirectionnelle** à 2 voies (1 voie dans chaque sens)
- De nombreux **carrefours à niveau** avec les axes secondaires : routes départementales, communales, voies urbaines...
- **1h15 de temps de trajet** entre Étouvelles, au sud de Laon, et Avesnes-sur-Helpe (environ 80 km)



## LES TRAFICS

### Contournement de Laon :

12 000 à 17 000 véhicules/jour  
(10 à 17 % de poids lourds)

### Chambry - Avesnes-sur-Helpe :

4 500 à 12 000 véhicules/jour  
(environ 20 % de poids lourds)



## 14 ACCIDENTS CORPORELS

(dont 4 mortels)

dans le contournement de Laon  
entre 2015 et juin 2021

- |       |                           |   |                      |
|-------|---------------------------|---|----------------------|
| ----- | Limite départementale     | — | Autoroute            |
| ..... | Frontière franco-belge    | — | Autres axes routiers |
| —     | RN2 - section à 2 voies   | — | Ligne TER            |
| ==    | RN2 - section à 2x2 voies | — | Voie navigable       |

## Les objectifs du projet

- **Améliorer les conditions de déplacements et sécuriser les carrefours et les dépassements**, avec la mise à 2 x 2 voies de l'infrastructure et le réaménagement et la sécurisation des carrefours
- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en contournant les centre-bourgs
- **Intégrer la réflexion multimodale et les enjeux environnementaux** dès la conception du projet



**LA RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RN2 INTÈGRE TOUS LES DÉPLACEMENTS**

## Prendre en compte l'environnement et le cadre de vie des habitants

Les principaux enjeux environnementaux ont été identifiés au cours des études amont. La future étude d'impact sur l'environnement proposera des mesures détaillées pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet.

**POUR VOUS EXPRIMER**

QUELS SONT VOS AVIS, RECOMMANDATIONS OU POINTS D'ATTENTION SUR LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ?



Tracteur entrant sur la RN2.



Le ru des Barentons.



Paysage de la Thiérache bocagère.

### ● UN RÔLE ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

L'activité agricole est source d'un important trafic sur la RN2. **Le projet devra tenir compte des enjeux liés à cette activité**, en particulier les questions foncières (besoins d'emprises pour le projet), la desserte et les déplacements : accès aux parcelles, rétablissement de voiries et de chemins, itinéraires de substitution pour les engins agricoles.

### ● UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE

Le territoire se caractérise par la présence de nombreux milieux humides, d'espaces naturels inventoriés pour leur intérêt, en particulier le bocage de la Thiérache, et de continuités écologiques, c'est-à-dire de corridors empruntés par les animaux pour se déplacer.

**Le projet cherchera à éviter les zones les plus sensibles dans les secteurs aménagés.**

### ● DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

Plusieurs monuments historiques sont classés ou inscrits le long de l'itinéraire de la RN2, comme par exemple une partie du secteur sauvegardé de Laon (ensemble médiéval de la ville haute) et les églises fortifiées de la Thiérache.

**Le projet tiendra compte des périmètres de protection autour de ces monuments.**

### ● LE BRUIT ET LA QUALITÉ DE L'AIR

Au vu des mesures de bruit effectuées, l'itinéraire de la RN2 n'apparaît pas comme une zone bruyante. Cependant, les niveaux de bruit sont importants dans le contournement de Laon et les habitants des communes traversées par l'axe entre Chambry et Avesnes-sur-Helpe ressentent des gênes liées au bruit.

La qualité de l'air apparaît satisfaisante.

**Ces enjeux devront être précisés dans la suite des études, une fois que les secteurs à aménager seront connus.**

# ZOOM SUR LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Sept scénarios ont été étudiés.

Le premier scénario, non numéroté, est un scénario « au fil de l'eau » qui comprend la mise aux normes environnementales de la RN2 (c'est-à-dire le traitement des eaux de ruissellement de la chaussée) et la sécurisation de certains carrefours, à identifier. Il ne comprend pas de chaussée neuve ni d'élargissement de la chaussée actuelle.

Les six autres scénarios (numérotés 1, 2, 3-A, 3-B, 3-C et 4) se différencient par :

- **leurs caractéristiques techniques**, notamment le type de route et le nombre de voies prévues, le nombre de communes contournées, le type de points d'échanges (ou carrefours) avec les axes secondaires, la présence ou non d'un terre-plein central (favorable en termes de sécurité routière), les vitesses limites autorisées, les accès aux véhicules lents, dont les engins agricoles, sur la RN2 ;
- **leurs fonctions** : en particulier, aller plus ou moins vite d'un bout à l'autre du parcours entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, desservir le territoire de manière plus ou moins dense selon la quantité de points d'échanges prévus, apporter plus ou moins aux mobilités douces... ;
- **leurs effets et impacts** sur les milieux naturels, le cadre de vie des habitants et l'activité agricole ;
- **leur coût**.

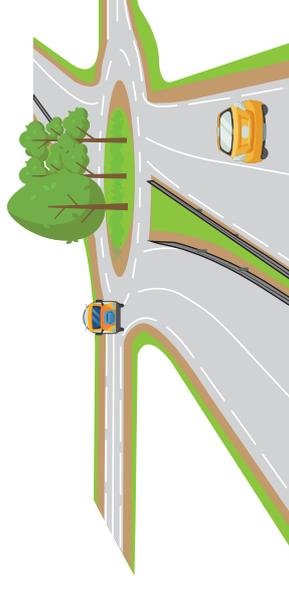
En raison du niveau de trafic sur la RN2, le scénario d'une autoroute à péage entièrement en tracé neuf n'a pas été retenu, car il ne serait pas rentable économiquement.

RETROUVEZ LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES SCÉNARIOS DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION  
**RN2.FR**

## DIFFÉRENTS TYPES DE ROUTES

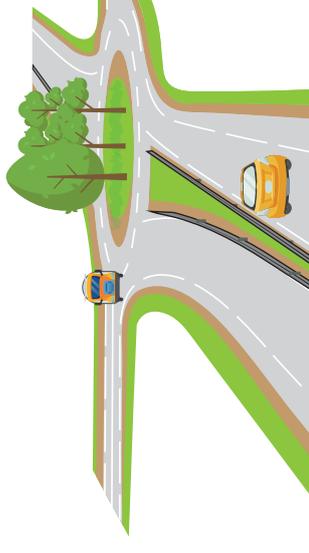
### LES SCÉNARIOS 1 et 3 (3-A, 3-B et 3-C)

Route à 2 x 2 voies avec carrefours à niveau aménagés (giratoires) et terre-plein (ou séparateur) central



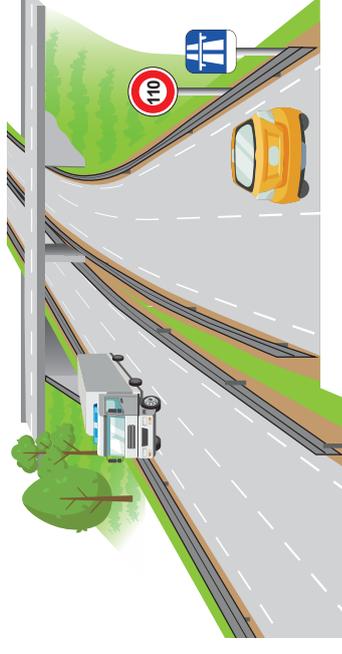
### LE SCÉNARIO 2

Route à 2 x 1 voie avec carrefours à niveau aménagés (giratoires) et terre-plein central



### LE SCÉNARIO 4

Route à 2 x 2 voies de type autoroutier avec carrefours dénivelés (par au-dessus ou par en dessous) et terre-plein central



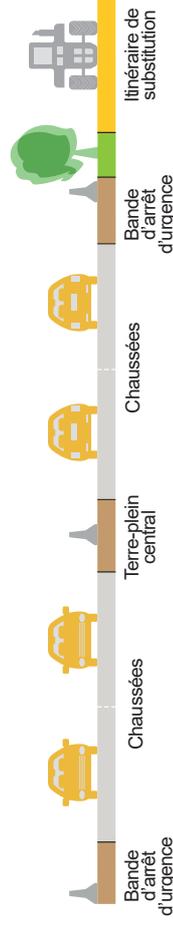
POUR VOUS EXPRIMER

ET VOUS,  
COMMENT VOYEZ-VOUS  
L'AMÉNAGEMENT DE LA RN2 ?

QUELS CRITÈRES SONT IMPORTANTS  
POUR VOUS :  
NOMBRE DE COMMUNES CONTOURNÉES ?  
VITESSES LIMITES AUTORISÉES ?  
ACCÈS À LA RN2 ?  
AUTRES ?...

# LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES SCÉNARIOS

	SCÉNARIO 3			SCÉNARIO 4	
	SCÉNARIO 3-A	SCÉNARIO 3-B	SCÉNARIO 3-C	SCÉNARIO 4	
AMÉNAGEMENTS COMPRIS DANS LE SCÉNARIO	2 x 2 voies avec déviations des communes à chaussée bidirectionnelle	2 x 2 voies « route non express »	2 x 2 voies « route express »	2 x 2 voies de type autoroutier	
POURCENTAGE DE L'ITINÉRAIRE ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE AMÉNAGÉ	100 %	100 %	100 %	100 %	
NOMBRE DE COMMUNES CONTOURNÉES	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	Toutes (soit 12)	
CARACTÉRISTIQUES DES CARREFOURS ET PRÉSENCE D'UN TERRE-PLEIN CENTRAL	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central sur le tracé actuel de la RN2 Déviations à chaussée bidirectionnelle sans terre-plein central	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central	Carrefours aménagés à niveau et terre-plein central	Carrefours dénivelés (par au-dessus ou par en dessous) et terre-plein central	
VITESSES LIMITES AUTORISÉES	  		 		
ACCÈS AUX VÉHICULES LENTS SUR LA RN2, DONT ENGIN AGRICOLES	Accès autorisé	Accès autorisé	Accès autorisé	   Mise en place d'itinéraires de substitution	



## ITINÉRAIRES DE SUBSTITUTION POUR LES VÉHICULES LENTS LE LONG DE LA RN2 : dans les scénarios 2, 3-C et 4

Ces itinéraires permettent la circulation des véhicules lents et sécurisent les mobilités douces (piétons, vélos...)

**POUR VOUS EXPRIMER**

QUELS SERAIENT POUR VOUS  
LES AVANTAGES ET  
LES INCONVÉNIENTS  
DES DIFFÉRENTS  
SCÉNARIOS ?

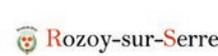
SI VOUS AVEZ D'AUTRES  
QUESTIONS OU REMARQUES  
SUR LE PROJET OU  
SUR LA CONCERTATION...

# LA COMPARAISON DES SCÉNARIOS

SCÉNARIO FIL DE L'EAU Mise aux normes environnementales de la RN2 (traitement des eaux de ruissellement de la chaussée)	SCÉNARIO 1 Déviations de 7 communes et sécurisation du contournement de Laon			SCÉNARIO 2 2 x 1 voie avec créniaux de dépassement alternés			SCÉNARIO 3			SCÉNARIO 4 2 x 2 voies de type autoroutier	
	3-A 2 x 2 voies avec déviations à chaussée bidirectionnelle	3-B 2 x 2 voies « route non express »	3-C 2 x 2 voies « route express »	3-A 2 x 2 voies avec déviations à chaussée bidirectionnelle	3-B 2 x 2 voies « route non express »	3-C 2 x 2 voies « route express »	3-A 2 x 2 voies avec déviations à chaussée bidirectionnelle	3-B 2 x 2 voies « route non express »	3-C 2 x 2 voies « route express »	3-A 2 x 2 voies avec déviations à chaussée bidirectionnelle	3-B 2 x 2 voies « route non express »
Sécurité des déplacements	1 tous les 1,5 km	1 tous les 3 km	1 tous les 3 km	1 tous les 2,5 km	1 tous les 3 km	1 tous les 3 km	1 tous les 2,5 km	1 tous les 3 km	1 tous les 3 km	1 tous les 3 km	1 tous les 5 km
Facilité d'accès au territoire (points d'échanges en moyenne)	Environ 20 minutes	Environ 20 minutes	Environ 20 minutes	Environ 20 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Environ 20 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Environ 20 minutes	Entre 25 et 30 minutes	Environ 30 minutes
Gain de temps entre Laon et Avesnes-sur-Helpe par rapport à aujourd'hui											
Apport aux mobilités douces											
Impacts sur la faune et la flore											
Impacts sur les continuités écologiques											
Impacts sur le paysage et le patrimoine											
Mise aux normes environnementales											
Amélioration du cadre de vie pour les riverains actuels de la RN2											
Amélioration de la qualité de l'air pour les riverains actuels de la RN2											
Amélioration de l'ambiance sonore pour les riverains actuels de la RN2											
Consommation d'espace (artificialisation des sols)											
Perturbation des cheminements agricoles											
Émissions de gaz à effet de serre (en attendant la décarbonation du parc de véhicules)											
Coûts (en millions d'euros TTC)	350 à 400	625 à 725	625 à 725	500 à 575	675 à 775	800 à 900	350 à 400	625 à 725	675 à 775	800 à 900	900 à 1 000

● Effet très favorable ● Effet favorable ● Effet faible ou inexistant ● Effet défavorable ● Effet très défavorable

La mise à 2 x 2 voies de la route nationale 2 (RN2) est un projet du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.



Ce document est édité par le ministère de la Transition écologique – DREAL Hauts-de-France – 56 rue Jules-Barni – 80040 Amiens Cedex 1.

Rédaction et conception graphique : Menscom & Studio Kali (groupement Iris Conseil).

Photos : DR, ©Harald Mourreau/DREAL Hauts-de-France.

Impression : La Poste, décembre 2021.

ISBN : 978-2-11-167089-1

et 978-2-11-167088-4 (version en ligne)

Dépôt légal en cours